



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) « conduite d'un élevage ovin viande ». Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) rénovés, décrites dans la note de service UC.

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : « agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation ».

Mentions légales des photos médiathèque.agriculture.gouv.fr



Présentation du Certificat de spécialisation	р	5
Mise en oeuvre de l'évaluation	р	7
Fiches compétences	р	19
Annexe 1 : Arrêté de création paru au JO	р	28
Annexe 2 : Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme	р	30



### Présentation du certificat de spécialisation

Le certificat de spécialisation (CS) option « conduite d'un élevage ovin viande » est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation . Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option « conduite d'un élevage ovin viande », vise à former un responsable d'atelier de production animale, chargé du pilotage technico-économique et des travaux afférents. Les capacités relatives au pilotage stratégique de l'entreprise agricole relèvent du baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA) ou du brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » (REA).

Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des expériences professionnelles des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Dans le cas du CS « conduite d'un élevage ovin viande », son obtention est subordonnée à la validation des UC 1 et 2. L'UC 3, qui correspond à la C3 relative à la transformation de la viande, est une UC complémentaire dont la mise en œuvre est laissée au choix des centres. Son obtention n'est pas prise en compte dans la délivrance du CS, mais donne lieu à l'inscription sur le parchemin de la mention « Transformation de la viande ».

Par ailleurs, une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite d'un élevage ovin viande » du certificat de spécialisation agricole est créée qui est apposée sur le parchemin des candidats ayant satisfait les conditions de son obtention. Les centres de formation peuvent proposer cette mention sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite d'un élevage ovin viande » du certificat de spécialisation agricole selon la procédure précisée par arrêté du ministère chargé de l'agriculture.

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) comporte 3 parties :

- le référentiel d'activités fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.
- le référentiel de compétences comprend la liste des capacités attestées par le CS
- le référentiel d'évaluation précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC: la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel d'activités. Ces fiches, organisées par champs de compétences, fournissent des informations sur les situations professionnelles significatives (SPS) et sur les ressources mobilisées par le professionnel dans ces situations.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS « conduite d'un élevage ovin viande », le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

https://chlorofil.fr/diplomes



### Mise en oeuvre de l'évaluation : Prescriptions et recommandations

## 1.1°. Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

### Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge de l'agriculture, 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoirfaire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience. Les capacités évaluées sont

les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entrainement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

## Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux.

La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

**Dans** une évaluation situation en professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnement le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée. Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

### Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les proches possibles des situations plus professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche »): cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui soustendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions liées à la conduite de l'élevage. Elles peuvent également correspondre à des situations de diagnostic, d'analyse d'indicateurs technico-économiques, de choix de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte du résultat, de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'atelier.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation, en vue de proposer au jury la validation - ou la non validation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

# 1.2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS « conduite d'un élevage ovin viande »

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS « conduite d'un élevage ovin viande » doivent toutes être évaluées en situation professionnelle.

Chaque capacité fait l'objet d'une évaluation en situation professionnelle, qui associe une réalisation - pratique ou qui peut également être une réflexion à tenir - et une explicitation de l'activité du candidat. La nature de l'épreuve et les modalités d'évaluation choisies doivent permettre à l'évaluateur de prendre en compte non seulement la réalisation et le résultat auquel est parvenu le candidat, mais aussi les raisonnements qui lui ont permis d'arriver à cette réalisation. Il vérifie également que le candidat peut adapter ses raisonnements à d'autres situations que celle utilisée comme support de l'évaluation en faisant varier les caractéristiques de la situation et en évoquant d'autres situations de la même famille (cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

· les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Dans les CS de l'élevage, chaque capacité est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/ essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou lesquelles il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

 des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Enfin, des prescriptions particulières d'évaluation peuvent également figurer dans le référentiel d'évaluation, notamment pour ce qui concerne la mention « agriculture biologique ». Elles sont également reprises dans ce document.

### Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS « conduite d'un élevage ovin viande » en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Evaluation en situation professionnelle  L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec	C1. Assurer le pilotage technico-économique	Choix de conduite technique de l'atelier
situation de travail en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique d'un élevage ovin viande»		Organisation des activités de l'atelier	
	Evaluation en situation professionnelle		Observation des animaux
L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation, la reproduction et la santé animale en lien avec les SPS du champ « Interventions liées à la conduite d'un élevage ovin viande »	situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation,	C2. Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin viande	Organisation de l'intervention
		Réalisation de l'intervention	
UC complémentaire			
UC3 P	Evaluation en situation	C3. Réaliser les	Organisation de l'atelier de transformation
	professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ transformation	ppérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation des opérations nécessaires à la (aux) transformation(s) du produ	

### Les capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS « conduite d'un élevage ovin viande » en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

### Cette présentation précise :

- le « périmètre » de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,

 les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et le raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation.

### C1 : Assurer le pilotage technicoéconomique d'un élevage ovin viande

La capacité vise à définir et adapter la conduite technico-économique de l'atelier pour satisfaire les objectifs de l'exploitation, c'est à dire: assurer le pilotage technico-économique de l'atelier au service du pilotage stratégique de l'exploitation dans une perspective agro-écologique. Elle ne concerne pas la détermination de la stratégie globale de l'exploitation.

Elle recouvre l'ensemble des prises de décision concernant la conduite du troupeau (alimentation, reproduction, génétique, santé) et du pâturage. Le responsable d'élevage définit, évalue, fait évoluer la conduite technique en cohérence avec les objectifs de l'élevage et les moyens de production.

Il fait des hypothèses de choix techniques à partir de l'analyse et de l'interprétation des critères technico-économiques - marge brute, coûts alimentaires, niveau de production, productivité numérique, fertilité, prolificité...et dans le respect des règlementations, pour atteindre ou améliorer les objectifs fixés. Il évalue leur faisabilité -disponibilité des moyens de production...- ainsi que les impacts prévisibles sur l'organisation du travail et les activités de l'atelier. Les hypothèses privilégient une approche agro-écologique avec notamment la recherche d'autonomie fourragère et la réduction de l'utilisation de traitements antibiotiques sur les animaux en cohérence avec le plan Ecoantibio2.

Le contexte de conduite d'élevage est complexe. En effet, Les prises de décision en terme de conduite d'élevage nécessitent de s'adapter d'une part aux évolutions de la règlementation relative aux maladies transmissibles, au bienêtre et à la santé des animaux et d'autre part de prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux. Le responsable d'élevage prend des conseils avant de prendre des décisions dont les conséquences dépassent largement le cadre de son élevage. Concernant la gestion de la santé du troupeau, dont dépendent le bien-être animal et la qualité des produits, la nature de la relation entre l'éleveur et le vétérinaire évolue d'une relation où le vétérinaire est plutôt un prestataire de services intervenant en situation d'urgence à une relation de partenariat contractualisée, par exemple dans le cadre d'un plan sanitaire d'élevage (PSE).

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage ovin viande » en lien avec la C1

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique d'un élevage ovin viande	<ul> <li>Sélection des reproducteurs</li> <li>Planification de la reproduction</li> <li>Gestion des pointes de travail</li> <li>Organisation du pâturage</li> <li>Rationnement des animaux en valorisant le pâturage</li> </ul>	Définir une conduite technique répondant aux objectifs fixés

Le responsable d'un élevage ovin viande fait ses choix de conduite du troupeau en autonomie. Concernant la sélection, il choisit ses reproducteurs décide de ses réformes, en fonction d'objectifs technico-économique comme par exemple l'amélioration de la prolificité ou des qualités bouchères. Pour réaliser ces choix, Il s'appuie sur des données zootechniques quand elles existent telles que index, bilan de reproduction ou contrôle de croissance ainsi que sur son observation des caractéristiques des animaux -morphologie, comportement, état-.

Il planifie les mises à la reproduction avec désaisonnement ou non, en fonction des disponibilités alimentaires -potentiel alimentaire de la pâture- et des périodes favorables à la commercialisation.

Il raisonne l'organisation du pâturage en lien avec l'assolement des surfaces fourragères et en tenant compte du bilan fourrager, il choisit des techniques de pâturage adaptées et calcule, ajuste son chargement à l'hectare afin d'assurer une gestion optimale des ressources fourragères en fonction de la pousse de l'herbe et des besoins des différentes catégories d'animaux.

Il organise, planifie le travail au niveau de l'atelier en articulant les différentes activités à différentes échelles temporelles (journée, semaine, année) et anticipe les pointes de travail et la disponibilité en main d'œuvre.

Cette capacité mobilise notamment des savoirs en zootechnie, en conduite des surfaces fourragères destinées au pâturage et en économie. Elle requiert également une connaissance du contexte socioprofessionnel et de la filière concernée. Elle suppose une interprétation fine des résultats technico-économiques à l'aide de comparaisons avec des références de groupes : groupements de producteurs, organismes de sélection, contrôle de performances...

### Cadrage de l'évaluation de la C1

Pour l'évaluation de la C1, l'épreuve doit s'appuyer sur une situation professionnelle en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique d'un élevage ovin viande ».

C1. Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage ovin viande		
Critères	Exemples d'indicateurs	
Choix de conduite technique de l'atelier	Interprétation des résultats de l'élevage au regard des moyens de production de l'atelier	
Le candidat détermine un mode de conduite	Identification des marges de manœuvre dans la conduite de l'atelier	
cohérent avec les objectifs de l'élevage et les	Détermination de l'itinéraire technique	
moyens de production	Cohérence technique de l'itinéraire	
	Adaptation de l'itinéraire aux objectifs de production et aux moyens disponibles	
	Identification des répercussions des décisions sur les facteurs de conduite de l'élevage (alimentation, reproduction, santé)	
	Identification des répercussions des décisions sur les facteurs de production (travail, surface, bâtiments)	
	Prise en compte de l'état de l'agroécosystème local	
	Contrôles/vérification	
	Cohérence des choix avec un cahier des charges	
Organisation des activités de l'atelier	Cohérence interne des activités de l'atelier	
Le candidat planifie le travail et articule les	Prise en compte des moyens matériels en lien avec les facteurs de production : bâtiments, sol, surfaces, installations, équipements	
différentes activités de l'atelier	Prise en compte de la disponibilité en main d'œuvre	
	Prise en compte des pointes de travail	
	Régulation de la conduite définie au regard de la faisabilité de sa mise en oeuvre	

## C2 : Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin viande

La capacité C2 recouvre un ensemble de situations relatives à la réalisation des interventions sur les animaux et dans leur environnement en lien avec l'alimentation, la santé, la reproduction et les mise bas.

Le terme d'intervention est à prendre au sens large, il englobe à la fois les interventions ponctuelles comme une aide à la misebas, mais aussi tous les travaux quotidiens ou périodiques comme l'alimentation ou l'entretien des clôtures.

Ces interventions nécessitent selon leur nature, de la contention, des manipulations ou des déplacements d'animaux qui doivent être effectués dans le respect du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail.

Quelle que soit l'intervention, l'observation constante et vigilante des animaux -l'œil de l'éleveur- est essentielle. L'organisation et la préparation des chantiers sont également déterminantes pour le bon déroulement des interventions concernant la sécurité des personnes et des animaux.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage ovin viande » en lien avec la C2

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Interventions liées à la conduite d'un élevage ovin viande	<ul> <li>Alimentation des animaux à l'engraissement</li> <li>Evaluation de l'état d'engraissement des agneaux</li> <li>Mise à l'herbe</li> <li>Examen d'animaux présentant un comportement anormal</li> <li>Réalisation d'une intervention préventive ou curative</li> <li>Constitution des lots pour la lutte</li> <li>Suivi des agnelages</li> </ul>	Assurer une production optimale de l'élevage

Le responsable d'un atelier d'ovins viande assure en autonomie l'entretien, la surveillance de l'état de santé des animaux et des paramètres d'ambiance tant à l'extérieur que dans les bâtiments ainsi que les soins courants aux animaux, dans un souci de prise en compte du bien-être animal, en lien avec des situations :

- De distribution des aliments où il peut avoir à utiliser un matériel spécifique, tel que les matériels d'aménagement de la bergerie. Il ajuste les rations en fonction de l'état corporel et de l'état physiologique des différentes catégories d'animaux. L'alimentation des agneaux à l'engraissement est particulièrement importante à maîtriser, car cette phase d'élevage détermine le rendement
- de carcasse et la qualité de la viande. L'alimentation des brebis lors de la phase de préparation à la lutte est également importante puisqu'elle va être déterminante dans la production d'agneaux.
- D'organisation et de réalisation d'une intervention préventive -relative à des soins courants concernant les pieds ou à la prophylaxie-, ou curative, pouvant nécessiter des contentions particulières, comme l'utilisation de parcs ou de couloirs de contention.
- De mise à l'herbe des animaux afin de veiller d'une part à réaliser une transition alimentaire satisfaisante et d'autre part à optimiser les surfaces fourragères (pousse de l'herbe).

Il organise les déplacements de troupeaux et l'embarquement des animaux -que ce soit pour les changer de parcelles ou pour les envoyer à l'abattoir- dans des conditions permettant de limiter le stress et les risques de blessures et dans le respect des règles de sécurité.

Il prend les décisions et réalise les interventions essentielles liées à la reproduction, de la mise à la reproduction à la gestion des agnelages. Il constitue en particulier les lots de brebis ou d'agnelles pour la lutte, isole les brebis ayant mis bas pour favoriser les adoptions. Il introduit le bêlier dans le troupeau au moment propice ou organise les inséminations quand ce mode de reproduction est utilisé.

Dans ce domaine d'activité, des situations professionnelles sont particulièrement importantes car elles impactent directement la productivité du troupeau et le revenu de l'éleveur :

- La constitution des lots de brebis et d'agnelles pour la lutte incluant le repérage et le choix des femelles ainsi qu'une préparation à la lutte
- La surveillance des agnelages visuelle ou avec l'aide des outils connectés avec intervention/aide et isolement si besoin et les soins aux nouveau-nés.

Le responsable de l'atelier peut être amené à réaliser des pesées des animaux et des observations concernant le contrôle de croissance ou l'appréciation de l'état d'engraissement en vue de la commercialisation des agneaux. Ces informations sont primordiales pour ajuster la conduite d'élevage.

Ces situations nécessitent en plus d'une maîtrise de gestes techniques, en particulier, relative à la contention des animaux et à l'assistance dans le cas d'agnelages difficiles, une prise d'informations et de décisions appropriées. L'aménagement et l'organisation du bâtiment sont également un facteur clé de réussite. Le responsable d'atelier doit veiller à l'enregistrement de toutes les données dans une visée de traçabilité.

Cette capacité mobilise des connaissances en zootechnie (reproduction, rationnement, prophylaxie, santé...) et sur les comportements des animaux, articulées avec des savoir-faire en termes de contention, manipulation des animaux.

Quel que soit le type d'intervention, trois points de vigilance sont particulièrement à prendre en compte :

- Adopter un comportement adapté aux réactions des animaux et permettant de réaliser les différentes manipulations/ interventions dans le calme.
- Veiller à la sécurité des personnes et des animaux dans toutes les manipulations notamment en bergerie lors de l'aménagement des espaces.
- Respecter l'ergonomie au travail, notamment dans les gestes et postures, pour préserver la santé des opérateurs.

### Cadrage de l'évaluation de la C2

Pour l'évaluation de la C2, l'épreuve doit s'appuyer sur plusieurs situations de travail permettant d'aborder obligatoirement l'alimentation, la reproduction et la santé animale, en lien avec les SPS du champ « Interventions liées à la conduite d'un élevage ovin viande ».

C 2. Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin viande		
Critères	Exemples d'indicateurs	
Observation des animaux  Le candidat apprécie par ses observations l'état et le comportement des animaux dans leur environnement.	Appréciation de l'état corporel Interprétation des résultats d'analyses coprologiques Repérage des comportements : rumination, signes de mise bas Repérage des stades physiologiques Repérage des anomalies Appréciation des paramètres d'ambiance Observation des animaux au pâturage	
Organisation de l'intervention  Le candidat en fonction de ses prises d'informations, ajuste les interventions à réaliser au quotidien et prévoit l'organisation du travail.	Prise de décision/choix des interventions à réaliser à partir de « signaux déclencheurs » : comportements, états corporels et physiologiques, conditions météo, hauteur de l'herbe  Anticipation des impacts de l'intervention  Prise en compte du contexte de l'intervention et des autres interventions à réaliser  Anticipation de la main d'œuvre et du temps nécessaires  Préparation des espaces de travail  Préparation du matériel et des produits  Optimisation de la circulation des animaux, gestion des déplacements d'animaux	
<b>Réalisation de l'intervention</b> Le candidat met en œuvre les différents travaux	Adaptation au contexte Adaptation aux comportements et aux caractéristiques des animaux Déroulement de l'intervention: dextérité, habileté, précision des gestes, rapidité, réactivité, utilisation du matériel, contrôles Repérage des difficultés pour ajustement Résultat de l'intervention Gestion des déchets Entretien et rangement du matériel Enregistrements Respect du bien-être animal Application des règles d'hygiène et de sécurité Application des principes d'ergonomie	

# C3. Réaliser les opérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation

La capacité C3 correspond à une UC complémentaire, qui peut être mise en œuvre si le centre l'a prévu dans le dossier d'habilitation

La capacité recouvre un ensemble de situations relatives à la troisième transformation de la

viande sur l'exploitation donc hors abattage (première transformation) et découpe (deuxième transformation). Ces situations concernent les transformations froides en frais -hachage pour viande hachée ou saucisse - ou en sec, avec ou non salage et/ou les transformations chaudes de type cuisson ou stérilisation- plats cuisinés, terrines...-.

### Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage ovin viande » en lien avec la C3

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Transformation	Mise en œuvre d'un procédé de transformation de la viande	Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation

### Cadrage de l'évaluation de la C3

Pour l'évaluation de la C3, l'épreuve doit s'appuyer sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ transformation, impliquant un procédé de transformation au-delà de l'opération de hachage de la viande.

C3. Réaliser les opérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation		
Critères	Exemples d'indicateurs	
Organisation de l'atelier de transformation	Fonctionnalité de l'atelier et des espaces de transformation et de stockage	
Le candidat organise les locaux pour une	Choix des équipements, matériels et fournitures	
optimisation du travail	Recherche de confort et d'ergonomie	
	Recherche du meilleur compromis en fonction des moyens disponibles (moyens humains, coûts, structures)	
Réalisation des opérations nécessaires à la	Application des règles d'hygiène et de sécurité	
(aux) transformation(s) du produit	Qualité de la fabrication et évaluation de cette qualité	
	Réalisation des contrôles	
Le candidat met en œuvre le procédé de transformation de la réception de la viande découpée à la fabrication et au conditionnement du produit commercialisable	Contrôle des paramètres d'ambiance	
	Qualité des opérations de nettoyage	
	Application de la réglementation relative à la production fermière (fabrication, étiquetage, stockage, transport, contrôles)	

# Modalités d'évaluation spécifiques pour obtenir la mention « agriculture biologique »

Les modalités d'évaluation spécifiques sont précisées dans le référentiel d'évaluation.

Pour rappel : les modalités d'évaluation des capacités C 1 et C 2 présentées ci-dessus s'appliquent à la mention « agriculture biologique ». Deux conditions supplémentaires sont indispensables pour l'obtention de la mention « agriculture biologique » :

 Les situations d'évaluation s'appuient sur des situations de travail en lien avec des SPS identifiées comme particulièrement importantes en agriculture biologique, lorsque celles-ci existent.  Les situations de travail, support de l'évaluation, devront toutes avoir été vécues dans une entreprise en agriculture biologique.

### Fiches compétences



Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS « conduite d'un élevage ovin viande » et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinatoire de ressources — connaissances, savoir-faire, comportements... — que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois: les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

# Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS « Conduite d'un élevage ovin »

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de guestions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser?
- Quelles situations de travail ne confieriezvous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriezvous pour vérifier qu'il est compétent?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la conduite de l'élevage ovin viande, c'està-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

Des SPS sont identifiées comme particulièrement importantes en agriculture biologique....

### Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage ovin viande »

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique d'un élevage ovin viande	<ul> <li>Sélection des reproducteurs</li> <li>Planification de la reproduction</li> <li>Gestion des pointes de travail</li> <li>Organisation du pâturage</li> <li>Rationnement des animaux en valorisant le pâturage</li> </ul>	Définir une conduite technique répondant aux objectifs fixés
Interventions liées à la conduite d'un élevage ovin viande	<ul> <li>Alimentation des animaux à l'engraissement</li> <li>Evaluation de l'état d'engraissement des agneaux</li> <li>Mise à l'herbe</li> <li>Examen d'animaux présentant un comportement anormal</li> <li>Réalisation d'une intervention préventive ou curative</li> <li>Constitution des lots pour la lutte</li> <li>Suivi des agnelages</li> </ul>	Assurer une production optimale de l'élevage
Transformation	Mise en œuvre d'un procédé de transformation de la viande	Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation

## Champ de compétences

PIlotage technicoéconomique d'un élevage ovin viande

### Situations professionnelles significatives

- Sélection des reproducteurs
- Planification de la reproduction
- Gestion des pointes de travail
- Organisation du pâturage
- Rationnement des animaux en valorisant le pâturage

#### **Finalités**

Définir une conduite technique répondant aux objectifs fixés

### Responsabilité / autonomie

Lorsqu'il a le statut d'exploitant agricole, celui-ci fonctionne en totale autonomie et assume la responsabilité de ses actes et décisions. Il travaille dans le respect des réglementations liées à son élevage. Lorsqu'il adhère à une structure collective de sélection ou de commercialisation, il doit se conformer à un cahier des charges définissant un plan de

reproduction. Lorsqu'il est salarié, il exécute les tâches qui lui sont confiées dans une grande autonomie, et peut participer aux prises de décisions, grâce à sa connaissance du troupeau et à l'observation quotidienne des animaux. Sa responsabilité est fonction de la taille de l'organisation et de son niveau d'expérience.

### Environnement de travail

L'activité peut s'effectuer en bâtiment d'élevage, à l'extérieur, parfois en altitude (pâturage d'estive).

Le chef d'exploitation ou le salarié peuvent être amenés à travailler le week-end et les jours fériés, voire de nuit. Le salarié peut être soumis à des astreintes. D'une façon générale, l'activité est directement liée à l'organisation de la reproduction du troupeau.

Une part croissante de l'activité s'appuie sur l'utilisation d'outils informatiques pour la gestion technico-économique de l'élevage.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est impératif, pour les animaux comme pour le salarié ou le chef d'exploitation. Ces derniers doivent veiller au respect du bien-être animal. Dans le cadre de cette activité, ils peuvent être amené à travailler avec un technicien d'élevage.

L'organisation rationnelle du travail et l'adaptation aux contraintes commerciales induisent la planification des différentes phases de la reproduction, notamment par l'utilisation de techniques adéquates.

### Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs fixés
- indicateurs technico-économiques
- · indicateurs de durabilité
- temps de travail
- Fertilité
- Fécondité
- Prolificité
- Mortalité des agneaux
- · Problèmes de mise bas
- Nombre d'agnelages par brebis

- Géniteurs retenus dans le cadre d'un schéma de sélection
- Indicateurs techniques: chargement, croissance des agneaux, classement des carcasses, coût alimentaire
- · Résultat du bilan fourrager
- État des animaux
- ...

### Savoir-faire de base

- Elaborer un planning de reproduction
- Réaliser l'identification et l'enregistrement des agneaux
- Trier les animaux
- Distribuer des aliments adaptés aux animaux
- Évaluer le chargement
- Évaluer la pousse de l'herbe
- Apprécier la qualité d'un aliment
- · Apprécier le stade de récolte des fourrages
- · Apprécier le surpâturage

- Poser et entretenir des clôtures
- Utiliser un chien de berger pour déplacer les animaux sur les surfaces pâturables
- Utiliser des outils de gestion technicoéconomiques
- Analyser et comparer différents types d'exploitations
- •

### Savoirs de référence cités par les professionnels

- Caractéristiques des différentes races ovines
- Anatomie des appareils reproducteurs
- · Anatomie de l'appareil digestif
- Physiologie de la reproduction
- Physiologie de la digestion
- · Schéma de sélections
- Technique de maîtrise des cycles sexuels
- · Flushing, effet bélier...
- Technique de sélection des géniteurs
- Index pour le choix des géniteurs
- Caractéristiques des différentes espèces fourragères
- · Conduite et entretien des prairies
- · Gestion du pâturage
- Calcul de rations ovin viande et évaluation du coût

- Élaboration de concentrés fermiers
- · Logiciels professionnels
- Caractéristiques des bâtiments adaptés au type d'alimentation
- Matériel spécifique de distribution des aliments en bergerie
- Développement durable
- Organisation et économie de la filière ovin viande
- Indicateurs techniques et technicoéconomiques
- · Outils d'analyse technico-économique
- Organisation du travail et planification des tâches
- ..

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Évaluer la qualité des rations à partir de l'état des animaux
- Évaluer les potentialités fourragères des parcours et estives
- Élaborer des concentrés fermiers
- · Réaliser un bilan fourrager
- Elaborer un planning de pâturage
- Constituer des lots d'animaux pour une alimentation homogène et adaptée
- Sélectionner les animaux sur les performances individuelles

- Optimiser l'organisation de la période d'agnelage
- Intégrer l'enregistrement informatique des données liées au cycle de reproduction
- Organiser son travail seul ou organiser un chantier collectif
- Evaluer le temps de travail pour les activités
- Gérer les priorités des tâches
- Gérer les délégations des tâches
- · Organiser les activités dans le temps
- ...

### **Comportements professionnels**

- Réaliser une veille sur les évolutions techniques
- · Avoir le sens des responsabilités
- Travailler avec méthode et rigueur
- Etre réactif pour mieux anticiper

- Etre conscient de l'impact de ses décisions sur le devenir de l'élevage
- Participer à des réunions sur les aspects technico-économiques de la production
- ..

### Champ de compétences

Interventions liées à la conduite d'un élevage ovin viande

### Situations professionnelles significatives

- · Alimentation des animaux à l'engraissement
- Evaluation de l'état d'engraissement des agneaux
- Mise à l'herbe
- Examen d'animaux présentant un comportement anormal
- · Réalisation d'une intervention préventive ou curative
- Constitution des lots pour la lutte
- · Suivi des agnelages

### **Finalités**

Assurer une production optimale de l'élevage.

### Responsabilité / autonomie

Lorsqu'il a le statut d'exploitant agricole, celuici fonctionne en totale autonomie et assume la responsabilité de ses actes et décisions. Il travaille dans le respect des réglementations liées à son élevage. Lorsqu'il adhère à une structure collective de sélection ou de commercialisation, il doit se conformer à un cahier des charges définissant un plan de reproduction. Lorsqu'il est salarié, il exécute les taches qui lui sont confiées dans une grande autonomie, et peut participer aux prises de décisions, grâce à sa connaissance du troupeau et à l'observation quotidienne des animaux. Sa responsabilité est fonction de la taille de l'organisation et de son niveau d'expérience.

### **Environnement de travail**

L'activité peut s'effectuer en bâtiment d'élevage, à l'extérieur, parfois en altitude (pâturage d'estive). Un chien de berger peut être utilisé pour aider à la garde du troupeau. Dans certaines régions dans lesquelles le loup est présent, un chien de protection des troupeaux peut être utilisé. Le chef d'exploitation ou le salarié peuvent être amenés à travailler le week-end et les jours fériés, voire de nuit. Le salarié peut être soumis à des astreintes. D'une façon générale, l'activité est directement liée à l'organisation de la reproduction du troupeau.

Une part croissante de l'activité s'appuie sur l'utilisation d'outils informatiques pour la gestion technico-économique de l'élevage.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est impératif, pour les animaux comme pour le salarié ou le chef d'exploitation. Ces derniers peuvent être amenés à manipuler un grand nombre d'animaux, en utilisant du matériel de contention. Pour cela il est nécessaire d'avoir une bonne condition physique, d'adopter des gestes et postures pour travailler en sécurité et rationaliser l'organisation du chantier. Afin de limiter les risques de maladies ou d'accidents, une bonne connaissance des pâturages s'impose. Le salarié ou le chef d'exploitation peuvent utiliser des matériels et produits dangereux qui nécessitent la prise de précautions. Dans le cadre de cette activité, ils peuvent être amenés à travailler avec un vétérinaire. Lors des interventions, ils veilleront à respecter les prescriptions élémentaires du bien-être animal. Toute utilisation de produits pharmaco-vétérinaires devra être faite dans le cadre de la réglementation en vigueur, sous prescription d'un praticien et faire l'objet d'un enregistrement.

### Indicateurs de réussite

- Taux de mortalité
- Nombre de traitements
- Frais vétérinaires
- État des animaux
- Résultats analyses coprologiques
- Incidents à la mise à l'herbe
- Durée d'engraissement
- État des animaux
- Atteinte des objectifs fixés

### Savoir-faire de base

- Observer l'état et le comportement des animaux
- Maîtriser les différents modes d'injection
- Vermifuger
- Utiliser le pédiluve
- · Tailler les onglons
- Maîtriser les différentes méthodes de contention des animaux
- Enregistrer les traitements
- Faire une autopsie et interpréter les premiers signes
- · Etablir un bilan sanitaire
- Mettre en place un protocole sanitaire
- Elaborer un planning de reproduction
- Organiser la bergerie pour l'accueil des lots de reproducteurs

- Taux de production (fertilité, prolificité, productivité, mortalité)
- Mortalité des agneaux
- Problèmes de mise bas
- Nombre d'agnelages par brebis
- Indicateurs techniques : chargement, croissance des agneaux, classement des carcasses, coût alimentaire...
- Organiser la bergerie pour l'agnelage
- Evaluer la difficulté d'une mise bas
- Intervenir en cas de difficulté de mise bas
- Faire les enregistrements dans le cahier d'agnelage
- Réaliser l'identification et l'enregistrement des agneaux
- Distribuer des aliments adaptés aux animaux
- · Evaluer le chargement
- Évaluer la pousse de l'herbe
- Organiser la mise à l'herbe
- Observer les animaux lors de la mise à l'herbe
- Apprécier la qualité d'un aliment
- · Apprécier le surpâturage
- Poser et entretenir des clôtures...

### Savoirs de référence cités par les professionnels

- · Apprécier l'état de santé des animaux
- Anticiper pour limiter les risques
- Mettre en œuvre tous les moyens de prévention
- Choisir des produits de traitement
- Élaborer une stratégie de traitement prophylactique
- Organiser un chantier de traitement seul ou un chantier collectif.
- Évaluer la qualité des rations à partir de l'état des animaux
- Évaluer les potentialités fourragères des parcours et estives

- Élaborer des concentrés fermiers
- Elaborer un planning de pâturage
- Constituer des lots d'animaux pour une alimentation homogène et adaptée
- Sélectionner les animaux sur les performances individuelles
- Optimiser l'organisation de la période d'agnelage
- Intégrer l'enregistrement informatique des données liées au cycle de reproduction

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Rendre compte à son responsable
- Avoir « l'œil » de l'éleveur pour être réactif en cas de problème
- Adapter son comportement aux animaux lors des interventions
- Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité

- Réaliser une veille sur les problèmes sanitaires
- Réaliser une veille sur les évolutions techniques
- Etre réactif pour mieux anticiper
- Etre conscient de l'impact de ses décisions sur le devenir de l'élevage

### Champ de compétences

### Situations professionnelles significatives

• Mise en œuvre d'un procédé de fabrication de la viande

Transformation

### **Finalités**

Assurer une transformation optimale des produits répondant aux objectifs fixés

### Responsabilité / autonomie

Le responsable d'atelier pilote l'atelier de transformation des viandes et gère son personnel. Il dispose d'une grande autonomie dans son travail. La fonction correspond à la conduite d'un atelier de 2ème et/ ou 3ème transformation. Il planifie, délègue, contrôle le plan de charge de l'atelier. Il est le garant du respect des cahiers des charges clients et des règlementations qualité, sécurité et

environnement. Lorsqu'il est opérateur de 3ème transformation, le salarié réalise les opérations de fabrication des produits élaborés. Ses activités s'étendent de la préparation d'ingrédients, à l'étiquetage des produits en passant par l'approvisionnement de la ligne de production, la conduite de machines, le piéçage manuel et le conditionnement.

### Environnement de travail

L'activité s'exerce au sein d'un atelier de transformation individuel ou collectif avec des conditions d'ambiance et de travail propres à chaque entreprise et à chaque type de produit élaboré (transformation froide ou chaude). La transformation est fonction du planning d'abattage et de l'organisation du travail (une à plusieurs fois par semaine ou par mois). Il peut travailler seul ou en équipe et, encadrer des salariés permanents ou faire appel à de la main d'œuvre de remplacement (week-end, congés...). Les produits carnés transformés sont sensibles à la

prolifération microbienne et exigent des normes d'hygiène élevées. C'est un secteur extrêmement réglementé qui obéit à des contrôles sanitaires stricts. Il est demandé beaucoup de rigueur et de disponibilité. Le niveau des normes sera fonction de la commercialisation choisie (normes vente directe, normes européennes, normes dérogatoires). Dans un contexte de transition agro-écologique, l'évolution rapide des pratiques, des normes et des connaissances impliquent un important travail de veille et d'analyse, de la formation et des échanges de pratique entre pairs.

#### Indicateurs de réussite

- Rendement (matières) des ressources alimentaires
- Principe de la « marche en avant »
- Marge nette et charges de transformation
- Seuil de rentabilité de l'atelier
- Présentation et prix de vente
- Transparence de l'étiquetage

- Traçabilité
- Valorisation des coproduits
- Non-conformités des produits
- Satisfaction de la clientèle
- Retours des produits
- ..

### Savoir-faire de base

- Réaliser une étude de marché
- Adapter ses moyens aux objectifs de production
- Fixer un prix de vente et calculer un prix de revient
- Dimensionner un projet individuel ou collectif
- Aménager un atelier de transformation
- Évaluer la charge de travail
- Choisir des matériels et équipements adaptés
- Évaluer l'aptitude des produits carnés à être transformés
- Évaluer la qualité des matières premières et des produits
- Maîtriser les techniques de transformation
- Diagnostiquer l'état de fonctionnement des équipements
- Détecter et diagnostiquer les anomalies, dysfonctionnements et pannes
- Réaliser la maintenance de 1er niveau des matériels
- Ajuster le plan de production et les cadences (aléas)
- Élaborer un plan de nettoyage
- Utiliser des indicateurs appropriés pour le contrôle de la production
- Mesurer les écarts entre prévisions et réalisations et interpréter les résultats

- Apporter des mesures correctives en cas de non-conformité
- Contrôler les températures de conservation des denrées alimentaires lors de la fabrication, du stockage, du transport et de la distribution
- Contrôler la conformité de l'étiquetage des produits (DLC, DLUO, températures de conservation, origine...)
- Déceler et traiter les manquements aux protocoles en matière de sécurité des personnes et d'hygiène des matières premières, des consommables, des produits finis, des équipements, des locaux et des personnes
- Organiser son travail et celui des salariés
- Élaborer un planning des besoins et de répartition des personnels en fonction des commandes
- Transmettre des consignes et objectifs de production
- Accompagner l'intégration d'un nouveau salarié
- ..

### Savoirs de référence cités par les professionnels

- · Atelier individuel et collectif
- 1ère, 2ème et 3ème transformation des viandes
- Techniques de gestion de production
- Planning d'abattage et pré-vente
- Caractéristiques d'une viande de qualité
- Gamme de produits
- Transformation froide (viande hachée, saucisses) et chaude (plats cuisinés, terrines, conserves)
- · Qualités sanitaires et organoleptiques
- Traçabilité
- Épices et arômes
- Procédés techniques de conservation
- Méthodes et recettes traditionnelles
- Matériels et équipements spécialisés (hachoir, malaxeur, trancheuse, injecteuse, poussoir, potence de transport, armoire de stockage, chambre froide, ...)
- Fichier clients
- · Fiches de suivi de fabrication

- Plan de production culinaire
- Matériel de conditionnement (machine sous vide, autoclave)
- Actions commerciales et promotionnelles
- Paquet hygiène
- Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)
- Autocontrôles et procédures de rappel
- Règles d'étiquetage
- Statuts et modalités d'agréments sanitaires
- Aides aux investissements et à la commercialisation SICO
- Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Politiques nationales de l'alimentation (PNA)
- · Circuits courts
- Réglementation de l'activité par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP)

• ...

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Créer son atelier (investissements, agencement, matériel, organisation du travail, maîtrise de la qualité, opportunités du marché)
- Améliorer ses pratiques de façon continue pour obtenir la meilleure qualité de produit
- Assurer une veille continue quant aux attentes des consommateurs
- Connaître les initiatives existantes et rencontrer d'autres producteurs fermiers

- Élargir sa gamme, toucher de nouveaux clients et fidéliser sa clientèle en assurant une diversité de produits
- Mettre au point de nouvelles recettes
- Procéder à des changements de recette ou de formule
- Réaliser des tests de fabrication ou de conditionnement

### **Comportements professionnels**

- Autonomie
- Observation
- Analyse
- Rigueur
- Réactivité
- Anticipation (des aléas)

- Exemplarité (management)
- Dextérité (opérations manuelles)
- ..

### Annexe 1

### Arrêté de creation paru au JO



7 août 2019

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 22 sur 90

### Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « conduite d'un élevage ovin viande » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR: AGRE1920348A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8;

Vu le code du travail, notamment ses livres II, III et IV de la sixième partie ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2013 portant création du certificat de spécialisation « conduite de l'élevage ovin viande » et fixant les conditions de délivrance selon la modalité des unités capitalisables ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces du 2 juillet 2019 ;

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du 18 juillet 2019,

#### Arrête

- Art. 1er. Il est créé un certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande ».
- **Art. 2.** Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » s'appuie sur les référentiels du diplôme du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 9 mars 2017 susvisé et du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 27 février 2017 susvisé.

Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

- Art. 3. Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » est accessible aux candidats titulaires :
  - d'un brevet professionnel du secteur de la production agricole,
  - d'un baccalauréat professionnel du secteur de la production agricole,
  - d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole,
  - titres et certificats du secteur de la production agricole, de niveau IV, enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles et cités dans l'arrêté du 29 octobre 2012 portant définition de listes de diplômes, titres et certificats pour l'application des articles L. 331-2 (3°), R. 331-1 et D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime.

- **Art. 4.** Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » est délivré aux candidats ayant acquis les deux unités capitalisables constitutives du diplôme :
  - UC1 : Assurer le pilotage technico-économique d'un atelier ovin viande,
  - UC2 : Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin viande.
- **Art. 5.** Il est créé une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite d'un élevage ovin viande » du certificat de spécialisation agricole.

Les centres de formation peuvent proposer la mention « agriculture biologique » sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite d'un élevage ovin viande » du certificat de spécialisation agricole selon la procédure précisée par arrêté du ministère chargé de l'agriculture.

La mention « agriculture biologique » est apposée sur le diplôme des candidats ayant suivi l'intégralité des enseignements préparant l'option « conduite d'un élevage ovin viande » du certificat de spécialisation agricole dans les conditions prévues au précédent alinéa et ayant validé les unités capitalisables constitutives du diplôme conformément aux dispositions précisées dans le référentiel d'évaluation.

**Art. 6.** – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues dans le code du travail.

- **Art. 7.** Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.
  - Art. 8. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1er janvier 2020.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « conduite d'un élevage ovin viande » créée par le présent arrêté.

- **Art. 9.** L'arrêté du 4 mars 2013 portant création du certificat de spécialisation « conduite de l'élevage ovin viande » et fixant les conditions de délivrance selon la modalité des unités capitalisables est abrogé à compter du 31 décembre 2020.
- **Art. 10.** Les candidats n'ayant pas obtenu le certificat de spécialisation agricole option « conduite de l'élevage ovin viande » créé par l'arrêté 4 mars 2013 susvisé à la date du 31 décembre 2020 peuvent s'inscrire de droit pour préparer le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » créé par le présent arrêté en faisant valoir leurs acquis pour bénéficier d'un parcours de formation individualisé. Ils se présentent à toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » créé par le présent arrêté ».
- **Art. 11.** Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation: Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche, J.-L. Tronco

Nota. – Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage ovin viande » sont consultables sur le site www.chlorofil.fr.

### Annexe 2 Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme



### Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

### Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux –Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

### Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

#### Exemples:

- Réglage des paramètres avant démarrage
- · Ajustement des activités en cours de travaux

### Finalités:

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

### Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

### Environnement de travail:

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples: travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

### Indicateurs de réussite :

Eléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

### Exemples:

- respect du cahier des charges
- · remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

### Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

#### Exemples:

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

### Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

#### Exemples:

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

### **Comportements professionnels**

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

### Exemples:

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

### Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Décembre 2019